

# **RÈGLEMENT DE ZONAGE**

## **ANNEXE B**

### **CLASSIFICATION DES USAGES**

## ANNEXE B : CLASSIFICATION DES USAGES

Classes d'usages	Groupes d'usages	Sous-groupes d'usages
Résidentielle	Habitation unifamiliale Habitation bifamiliale Habitation multifamiliale Habitation communautaire Maison mobile	A : Unifamiliale isolée B : Intergénérationnelle A : Duplex B : Unifamiliale jumelée
Commerciale	Service professionnel et personnel Vente et service divers Restauration et hébergement Automobile et transport	A : Produits et services courants B : Produits et services récréotouristiques C : Produits et services à incidence  A : Établissement de restauration B : Établissement d'hébergement C : Avec service de boisson alcoolisée
Récréative	Hébergement résidentiel Hébergement récréatif Récréation extérieure Activité nautique Récréation intérieur	
Agricole et Forestière	Culture Élevage d'animaux Agrotourisme Activité forestière	A : Ferme d'élevage d'animaux B : Fermette
Industrielle	Industrie lourde Industrie légère Atelier d'artisan Extraction	
Publique	Institution Matières résiduelles	

(R.2024-03, 2024-06-17)

**CLASSE : RÉSIDENTIELLE**

**Groupe : Habitation unifamiliale**

**Sous-groupe A : Unifamiliale isolée**

0.1 Habitation unifamiliale comprenant 1 seul logement, excluant les maisons mobiles.

**Sous-groupe B : Intergénérationnelle**

0.1 Habitation intergénérationnelle

**Groupe : Habitation bifamiliale**

**Sous-groupe A : Duplex**

0.1 Duplex : Habitation comprenant 2 logements superposés, sur 2 étages distincts.

**Sous-groupe B : Habitation jumelée**

0.1 Habitation jumelée : Habitation comprenant 2 logements côte-à-côte, reliés par un mur mitoyen.

**Groupe : Habitation multifamiliale**

0.1 Habitation comprenant 3 logements et plus, sur 2 ou plusieurs étages, dont chacun des logements dispose d'un accès distinct donnant sur l'extérieur ou sur un corridor intérieur commun. Le nombre maximum de logements est indiqué à la grille de spécifications.

**Groupe : Habitation communautaire**

0.1 Maison de chambres et pension ou résidence d'accueil, offrant des services d'hébergement, de restauration et de soins à des personnes.

**Groupe : Maison mobile**

0.1 Habitation comprenant 1 seul logement, fabriquée en usine et construite de façon telle qu'elle puisse être remorquée, excluant les roulottes.

**CLASSE : COMMERCIALE**

**Groupe : Service professionnel et personnel**

01. Service d'architecture, de génie, d'évaluation, d'arpenteur et d'urbanisme
02. Service juridique d'avocat, de notaire, d'assurance et d'agent immobilier
03. Service de communication, d'informatique, de photographie et de publicité
04. Service de comptabilité, d'administration et de secrétariat
05. Service médical, dentaire, thérapeutique et de soins paramédicaux
06. Service de formation (cours privés)
07. Service de construction (bureau seulement)
08. Service de garderie en milieu familial
09. Service de préparation de produits alimentaires à petite échelle
10. Salon de coiffure, de beauté, d'esthétique ou de bronzage
11. Atelier d'artiste (peinture, sculpture et autres arts)

**Groupe : Vente et service divers**

**Sous-groupe A : Produits et services courants**

01. Épicerie
02. Dépanneur (sans vente d'essence)
03. Marché public
04. Vente de vêtements, chaussures et autres accessoires d'habillement
05. Vente de meubles, d'appareils ménagers et d'accessoires de maison
06. Vente de médicaments, de produits de beauté et d'articles divers
07. Vente de fournitures de bureau, de matériel informatique, de livres
08. Vente de bijouterie, de montres, d'horloges de cadeaux et de souvenirs
09. Service de traiteur et de préparation de mets prêts-à-apporter
10. Service postal
11. Association civique, sociale et fraternelle
12. Musée, galerie d'art, salle d'exposition, salle de réunion
13. Clinique médicale, paramédicale et dentaire
14. Immeuble à bureaux pour des activités professionnelles
15. Service bancaire, d'épargne et de crédit

**Sous-groupe B : Produits et services récréotouristiques**

01. Boulangerie et autre vente de produits alimentaires
02. Vente de produits artisanaux
03. Vente d'articles de sport, de jeux et d'accessoires de chasse et pêche
04. Vente et service de réparation de vélos

### **Sous-groupe C : Produits et services à incidence**

01. Vente d'accessoires et matériaux de construction
02. Vente de fleurs, de produits horticoles, d'accessoires d'aménagement paysager
03. Vente d'antiquités, d'articles usagés, incluant marché aux puces
04. Vente et service de réparation de tondeuses, de souffleuses et scies mécaniques
05. Service de buanderie, de nettoyage, d'extermination et de désinfection
06. Service funéraire et crématoire
07. Service de réparation d'équipements domestiques et de petits outils
08. Service de couture et de confection de vêtement
09. Service vétérinaire, de pension (à l'intérieur) et de toilettage d'animaux
10. Service de construction (entrepreneur général)
11. Service de métiers de la construction (électricien, plombier, menuisier)
12. Entreprise d'excavation
13. Service d'entreposage intérieur et extérieur

### **Groupe : Restauration et hébergement**

#### **Sous-groupe A : Établissement de restauration**

01. Restaurant, café terrasse
02. Casse-croûte
03. Salle de réception

#### **Sous-groupe B : Établissement d'hébergement**

01. Auberge
02. Hôtel, motel

#### **Sous-groupe C : Avec service de boisson alcoolisée**

01. Bar, brasserie, bistro
02. Bar ou restaurant présentant des spectacles érotiques

## **Groupe : Automobile et transport**

01. Vente de véhicules automobiles neufs ou usagés
02. Vente de pièces et d'accessoires automobiles
03. Vente de véhicules récréatifs et de roulettes
04. Vente d'embarcations nautiques
05. Vente de motocyclettes, de motoneiges, de véhicules tout terrain
06. Vente de véhicules et d'équipements de ferme
07. Station-service avec service de réparation d'automobiles
08. Station-service avec dépanneur
09. Service de réparation d'automobiles
10. Service de lavage d'automobiles
11. Service de location de motocyclettes, de motoneiges et de véhicules tout terrain
12. Garage d'autobus et équipement d'entretien
13. Garage de camion et équipement d'entretien
14. Service de transport par camion

## **CLASSE : RÉCRÉATIVE**

### **Groupe : Hébergement résidentiel**

01. Gîte touristique
02. Résidence de tourisme - Résidence secondaire offerte en location pour des périodes d'une courte durée à plusieurs reprises dans une même année.

### **Groupe : Hébergement récréatif**

01. Chalet locatif - Établissement où est offert la location de chalets, regroupés sur un même terrain.
02. Cabine touristique - Usage accessoire à un usage de « Gîte touristique » consistant en l'ajout de bâtiments d'habitation accessoires distincts du gîte.
03. Terrain de camping - Établissement où est offert la location d'emplacement pour des tentes, des roulottes et des véhicules récréatifs.
04. Meublé rudimentaire - Établissement où est offert de l'hébergement dans des carrés de tentes, des wigwams, des yourtes et autres hébergements insolites, doté ou non d'un service d'auto-cuisine.

### **Groupe : Récréation extérieure**

01. Centre de plein air : Site aménagé offrant des commodités et de l'équipement pour la pratique de sports et d'activités de plein air non motorisés, tels que le ski, le ski de fond, la raquette le vélo de montagne, la randonnée pédestre et autres pouvant offrir des services de restauration.
02. Camp de vacances : Site aménagé offrant des activités de d'animation et de formation en milieu naturel pouvant comprendre des bâtiments d'hébergement avec ou sans service de restauration, des bâtiments servant à des activités communautaires ainsi que des aménagements et des équipements de loisirs.
03. Relais de motoneige : Établissement pouvant offrir des services de restauration et/ou d'hébergement pour les motoneigistes.
04. Centre récréatif médiéval : Site pouvant comprendre des bâtiments et installations permanents ou temporaires rattachés à des activités récréatives médiévales.
05. Club de chasse et pêche - Établissement d'hébergement en forêt dédié aux activités de chasse et de pêche, incluant ou non des services de restauration ou d'auto-cuisine.
06. Amphithéâtre extérieur
07. Terrain de jeux, patinoire et piste athlétique
08. Zoo, parc d'amusement ou d'exposition, ciné-parc et jardin botanique
09. Club de tir
10. Piste de course (automobiles, motocyclettes, karting, etc.)

11. Terrain de golf

**Groupe : Activité nautique**

Ces activités peuvent s'exercer uniquement comme un usage secondaire à un usage de terrain de camping ou à un usage du groupe « Récréation extérieur ».

01. Plage publique
02. Marina, incluant rampes de mise à l'eau
03. École de voile
04. Location d'embarcations nautiques

**Groupe : Récréation intérieure**

01. Auditorium, cinéma, théâtre
02. Salle de réunions, centre de conférences et congrès
03. Aréna, club de curling, centre récréatif en général
04. Centre de santé, gymnase et club athlétique
05. Salle de quilles, salle de billard, de jeux électroniques

**CLASSE : AGRICOLE ET FORESTIÈRE** (R.2024-03, 2024-06-17)

**Groupe : Culture**

01. Ferme de culture de céréales, fruits, légumes et autres végétaux
02. Horticulture - Production en serre de légumes, de fruits et de fleurs

**Groupe : Élevage d'animaux**

**Sous-groupe A : Élevage d'animaux**

01. Ferme d'élevage d'animaux
02. Pisciculture
03. Chenil

**Sous-groupe B : Fermette**

01. Fermette - Garde d'animaux de ferme rattaché à un usage d'habitation.

**Groupe : Agrotourisme**

01. Gîte à la ferme (voir gîte touristique)
02. Centre d'équitation, de garde, de dressage ou de randonnée des chevaux
03. Vente de produits agricoles provenant de la ferme
04. Vente de produits horticoles
05. Cabane à sucre commerciale incluant le service de repas et de réunion
06. Centre d'interprétation et de dégustation de produits agricoles

**Groupe : Activité forestière**

01. Abattage d'arbres sur une superficie supérieure à 1 hectare, à l'exception des coupes sélectives.
02. Pépinière
03. Cours à bois - Entreposage et débitage de bois de chauffage.
04. Cabane à sucre - Production d'eau et de produits de l'érable pour consommation personnelle.
05. Camp forestier - Camp de chasse et pêche ou camp forestier servant d'hébergement lors d'opérations forestières ou durant les périodes de chasse et de pêche autorisées.

## **CLASSE : INDUSTRIELLE**

### **Groupe : Industrie lourde**

Industries dont l'activité génère de fortes nuisances (odeur, bruit, poussière, vibration, lumière, etc.) au-delà des limites du terrain où elles sont implantées ou présente un danger d'explosion, d'émanation toxique ou de déversement de contaminants dans l'environnement. Les activités de ce type d'industrie génèrent une circulation importante de véhicules lourds et nécessitent l'utilisation d'espaces extérieurs dédiés à l'entreposage et au chargement ou déchargement de matières ou de produits. Les usages de ce sous-groupe ne peuvent être implantés sur un terrain adjacent à un usage résidentiel ou un usage sensible sauf s'ils bénéficient de droits acquis.

01. Industrie de transformation de métaux (acier, aluminium, fer, etc.)
02. Industrie de produits minéraux non métalliques (béton, ciment, pierre, etc.) (excluant les activités d'extraction)
03. Industrie de produits chimiques (peinture, teinture, vernis, produits pharmaceutiques, etc.)
04. Industrie du pétrole et du charbon (raffineries, produits pétroliers raffinés, huiles de graissage et graisse lubrifiantes, etc.)
05. Industrie de la machinerie (machines agricoles, machineries de la construction, machineries industrielles, etc.)
06. Industrie de l'impression et de l'édition (impression de journaux, de livres, de revues, etc.)
07. Industrie de produits en caoutchouc et en plastique
08. Industrie du tabac
09. Industrie du cuir, du textile et de l'habillement
10. Industrie du bois
11. Industrie du meuble et d'articles d'ameublement
12. Industrie des produits électriques et électroniques
13. Industrie des produits manufacturés (produits de consommation domestique, aliments, boissons)

### **Groupe : Industrie légère**

Industries dont l'activité génère peu de nuisances (odeur, bruit, poussière, vibration, lumière, etc.) au-delà des limites du terrain où elles sont implantées et ne présente aucun danger d'explosion, d'émanation toxique ou de déversement de contaminants dans l'environnement. Les activités de ce type d'industrie sont entièrement effectuées à l'intérieur de bâtiments fermés, ne génèrent pas de circulation importante de véhicules lourds et ne nécessitent pas l'utilisation d'espaces extérieurs dédiés à l'entreposage et au chargement ou déchargement de matières ou de produits de façon continue.

01. Industrie d'aliments et de boissons de nature artisanale desservant une clientèle locale ou régionale, tels que les microbrasseries, les distilleries, les fromageries, les chocolateries,

- les boulangeries, les pâtisseries, etc.
02. Atelier de fabrication de produits manufacturés fondés sur le travail manuel et à petite échelle, tels que les ateliers de vêtements et de textiles, les ateliers d'ébénisterie, les ateliers de fabrication de produits de l'artisanat, etc.

### **Groupe : Atelier d'artisan**

Petites industries et services artisanaux exercés par les occupants à l'intérieur d'une résidence ou d'un bâtiment existant complémentaire à une résidence. Le bâtiment peut être attenant ou non à la résidence. L'usage ne doit nécessiter aucune modification majeure à la structure du bâtiment, entreposage ou aménagement extérieur particulier. De plus, les normes concernant la superficie de plancher maximale autorisée pour les usages complémentaires aux résidences doivent être respectées. Un usage du groupe atelier d'artisan peut également être exercé en usage principal ou en usage mixte lorsque le groupe est autorisé dans une zone.

(R. 2025-07, 2025-10-24)

### **Groupe : Extraction**

Extraction de matières premières, incluant les activités de concassage et d'entreposage. Les activités de transformation sont classées dans le groupe « Industrie lourde ».

01. Extraction de pierre de taille ou de pierre pour le concassage et l'enrochement
02. Extraction de sable et de gravier

**CLASSE : PUBLIQUE**

**Groupe : Institution**

01. Services gouvernementaux
02. Établissement d'enseignement et de formation
03. Bibliothèque
04. Centre de services de santé et de services sociaux
05. Centre de services communautaires
06. Centre de la petite enfance
07. Service de protection policière
08. Service de protection contre l'incendie
09. Atelier d'entretien des équipements et infrastructures publics
10. Église, synagogue et temple
11. Couvent, monastère, presbytère
12. Cimetière, mausolée
13. Parc pour la récréation et terrain de loisirs
14. Parc à caractère ornemental

**Groupe : Matières résiduelles**

01. Site d'élimination ou de traitement ou d'entreposage de déchets domestiques
02. Centre de récupération, de tri et d'entreposage des matières recyclables
03. Site d'élimination, de traitement ou d'entreposage de déchets industriels
04. Site d'élimination, de traitement ou d'entreposage de matériaux secs
05. Site de traitement des eaux usées
06. Site de disposition des neiges usées
07. Site de compostage de matières organiques
08. Récupération, recyclage et vente de pièces et de véhicules automobiles usagés